



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE DE BUTRY-SUR-OISE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024 –19h**

---

**DÉLIBÉRATION N° DCM2024016**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE AVRIL

Légalement convoqué le 04 avril 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 29 mars 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29 mars 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL, Mme Sabrina TERRASSE.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme GARNAVULT, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL  
M. PRIoux, qui a donné pouvoir à M. NOËL  
M. BOURGOIN, qui a donné pouvoir M. DUMONT  
Mme AMBLAS, qui a donné pouvoir Mme SEVGRAND  
Mme GONSARD, qui a donné pouvoir M. ESPECEL

**ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :**

M. Denis KLETZLEN-BODES  
M. Alain LASMAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Sabrina TERRASSE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

### DÉLIBÉRATION N° DCM2024016

#### Objet : Subventions de fonctionnement aux associations – année 2024

**Rapporteur : Monsieur Bruno BOURIAUD, Adjoint au Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

**Vu** la délibération n° DCM2024014 du 04 avril 2024, approuvant le Budget Prévisionnel 2024 ;

**Considérant** que tout soutien à une association qui œuvre dans l'intérêt des Butryots est un complément précis et justifié ;

**Considérant** que cette aide est au service d'objectifs partagés, renouvelés avec des moyens identifiés et évaluables ;

**Considérant** que les présidents d'associations ont été invités à quitter la salle ;

**Après** en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents ou représentés (Messieurs Noël, Prioux et Bourgoin ne prenant pas part au vote au regard de leurs liens avec les associations) :

↳ **Attribue** pour l'année 2024 des subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en €
Amicale des anciens de Butry	600 €
Anciens Combattants	600 €
APEB (Association des Parents d'Elèves de Butry)	700 €
ABCD (Association Butryote pour la Culture et le Divertissement)	1 200 €
Inter Vallée JUDO	400 €
Gym Vitalité	500 €
Val d'Oise Aviron	1 000 €
BFVO (Boxe Française de la Vallée de l'Oise)	1 300 €
TOTAL	6 300 €

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 de la commune.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 04 avril 2024

Le Maire,

**Claude NOËL**



Commune de Butry sur Oise – Place Pierre Blanchard – 95430 Butry sur Oise – Téléphone : 01.34.98.25.00 – [www.butry.fr](http://www.butry.fr)

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com